

*Communiqué de presse*

## **L'ASSM publie un mémento sur la « recherche avec des êtres humains »**

**La recherche avec des êtres humains est réglée jusqu'à présent en Suisse de manière divergente sur le plan juridique ; une réglementation fédérale adaptée mettra encore plusieurs années à venir. L'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) a donc saisi cette occasion pour publier un mémento sur la recherche avec des êtres humains. Ce mémento fournit une vue d'ensemble des notions de base essentielles à la recherche ainsi que des conditions cadres juridiques valables jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi relative à la recherche sur l'être humain ; il examine également les problématiques actuelles en matière d'éthique de la recherche.**

*Bâle, le 10 septembre 2009.* La recherche revêt une importance primordiale pour la société. Elle n'implique pas uniquement un bénéfice social, mais présente également des risques qui rendent nécessaires des conditions cadres précises. Les réglementations suisses existantes étant encore en partie divergentes, il existe sur ce plan un certain besoin d'harmonisation : la loi planifiée, relative à la recherche sur l'être humain, devrait apporter une amélioration. De plus, les chercheurs, mais aussi la société doivent sans cesse réexaminer les objectifs, standards et développements possibles de la recherche. L'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) considère que la participation à cette réflexion critique fait partie de ses missions.

C'est dans ce contexte que l'ASSM a publié un mémento concernant « la recherche avec des êtres humains ». Avec ce document, elle a délibérément choisi une forme qui, à l'inverse des directives, ne contient pas d'instructions : elle invite à une réflexion sur les problèmes délicats posés par la recherche avec des êtres humains et devrait permettre de s'orienter. Le mémento propose également un soutien concret, lors de la planification, du déroulement et de l'évaluation de projets de recherche avec des êtres humains dans le domaine de la santé et de la maladie. Il part ici d'une large compréhension de la recherche et prend expressément en compte les méthodes de recherche appliquées en sciences humaines et sociales.

En plus des questions classiques de l'éthique de la recherche, telles que la protection des sujets de recherche particulièrement vulnérables ou l'évaluation des risques et des bénéfices, le mémento examine de manière approfondie les critères liés à la qualité des projets et le rôle des commissions d'éthique de la recherche. En outre, il offre une vue d'ensemble des conditions cadres juridiques valables jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Le mémento a été rédigé par un collectif interdisciplinaire d'auteurs, sous la direction du Prof. em. Renato Galeazzi de Saint-Gall. L'Association des commissions

d'éthique de la recherche en Suisse (AGEK/ACER) recommande son emploi aux chercheurs et aux membres des commissions d'éthique.

Le mémento peut être commandé gratuitement au secrétariat général de l'ASSM ou téléchargé sur le site Internet ([www.samw.ch](http://www.samw.ch)). La traduction française et une version anglaise du texte seront disponibles à partir de décembre.

---

*Avis aux médias : veuillez S.V.P. adresser vos questions à lic. iur. Michelle Salathé, MAE, secrétaire générale adjointe de l'ASSM, tél. : 061 269 90 30, E-mail : [m.salathe@samw.ch](mailto:m.salathe@samw.ch).*